

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 29

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

OBJET

Aide départementale à l'acquisition en VEFA de 17 logements locatifs sociaux à Bouc-Bel-Air par la Société Française des Habitations Economiques (S.F.H.E)

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.37.58**

RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 33 du 31 mars 2017, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a reconduit son intervention de soutien au financement des opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux (hors 13 Habitat).

Une enveloppe de 6.500.000 € est inscrite au budget départemental, chapitre 204, dans le cadre de cette intervention.

Il vous est proposé d'examiner dans ce cadre une nouvelle demande.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

La Société Française des Habitations Economiques (S.F.H.E) – groupe Arcade domiciliée 1175 Petite route des Milles CS 90655 13547 Aix-en-Provence Cedex 4 projette l'acquisition en VEFA d'un immeuble de 17 logements locatifs sociaux (7 PLUS, 5 PLAI et 5 PLS) à Bouc-Bel-Air, pour un budget prévisionnel de 2 689 743 €

Il est proposé l'octroi d'une subvention totale de **120.000 €** correspondant à une contrepartie réservataire pour le Département de 4 logements sur l'opération.

Vous trouverez les caractéristiques techniques et financières de cette opération en annexes I et II.

PROPOSITIONS

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à la Société Française des Habitations Economiques (S.F.H.E) d'une subvention de 120.000 € destinée à accompagner la réalisation de 17 logements locatifs sociaux à Bouc-Bel-Air pour un coût prévisionnel global TTC de 2.689.743 €;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide et de réservation de 4 logements ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

